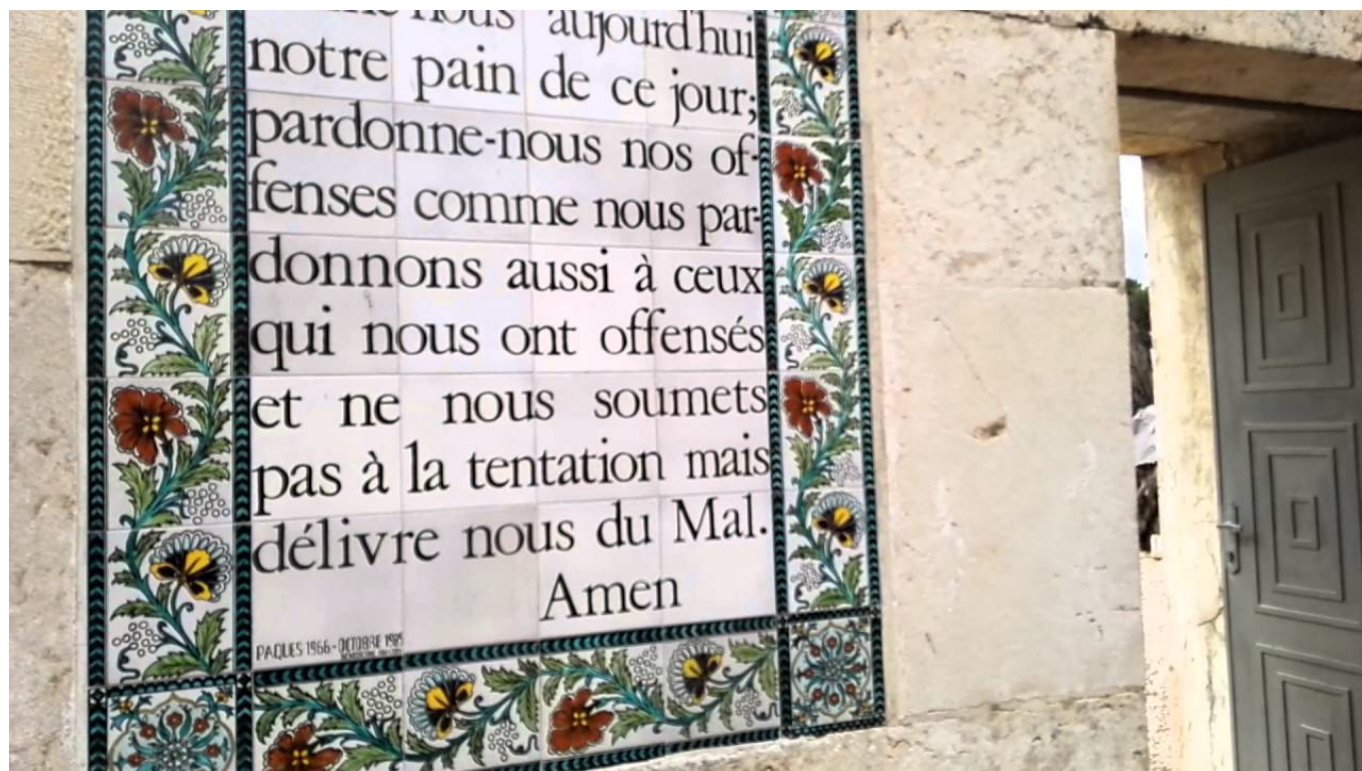


Et ne nos inducas in tentationem

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Conférence épiscopale](#), [Culte divin](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 24 octobre 2017



La nouvelle traduction du Notre Père dans toutes formes de liturgie publique entrera en vigueur le premier dimanche de l'Avent, soit le 3 décembre 2017. C'est ce que la Conférence des évêques de France a annoncé le 31 mars, à l'issue de son assemblée plénière de printemps. Désormais, les fidèles ne diront plus « ne nous soumet pas à la tentation » mais « ne nous laisse pas entrer en tentation ».

Initialement liée à la nouvelle traduction de tout le Missel romain, elle en a été séparée pour pouvoir entrer en vigueur plus tôt ; la traduction du Missel ayant été retardée suite à des points de désaccord entre Rome et les conférences épiscopales francophones...

Le 3 décembre, le premier dimanche de l'Avent, une nouvelle traduction du Notre-Père entrera en vigueur dans toute forme de [liturgie](#). Les fidèles catholiques ne diront plus désormais : « Ne nous soumetts pas à la tentation » mais « Ne nous laisse pas entrer en tentation ».



RÉCITER LE NOTRE PÈRE

Notre Père, qui es aux cieux,
que ton nom soit sanctifié,
que ton règne vienne,
que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel.
Donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour.
Pardonne-nous nos offenses,
comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés.
Et ne nous soumetts pas à la tentation,
(Et ne nous laisse pas entrer en tentation)
mais délivre-nous du Mal.

Amen

On se demande pourquoi l'ancienne version, et ne laisse pas succomber à la tentation, n'a pas été reprise. Même si cette nouvelle formule est meilleure que le "ne nous soumetts pas".

Dans une [conférence](#) sur le Pater en grec, Yves Daoudal écrivait à propos de cette avant-dernière demande :

kai mi issénènguis imas is pirasmone,
alla rhissai imas apo tou ponirou.

Les sonorités de la première proposition, *kai mi issénènguis imas is pirasmone*, renvoient à toutes les parties précédentes de la prière. Sa signification est devenue l'objet de grandes controverses avec la nouvelle traduction française : *Ne nous soumetts pas à la tentation*.

La traduction latine est une traduction littérale du grec : *Et ne nos inducas in tentationem*. *Inducas*, comme *issénènguis*, cela veut dire incontestablement conduire dans, faire entrer : Ne nous fais pas entrer dans la tentation. De ce point de vue, *Ne nous soumet pas à la tentation* est donc une traduction correcte. Et pourtant cette traduction est théologiquement mauvaise, car Dieu n'est pas tentateur, seul le démon peut nous faire entrer dans la tentation.

En fait, on avait eu raison de traduire par une périphrase : *Ne nous laissez pas succomber à la tentation*.

Pour le coup on a ici un hébraïsme, et un vrai. Et les hébraïsants sont ici précieux. Ils nous expliquent que le verbe grec traduit un verbe araméen à la forme causative. Or le causatif peut avoir un sens factitif fort, faire, faire faire, et un sens permissif, laisser faire, permettre de faire. Ce qui est le cas ici, comme en plusieurs endroits de la Septante. Par exemple dans le psaume 140 qui dit littéralement, de façon très proche de la demande du Pater : *N'incline pas mon cœur vers les paroles mauvaises*. Le sens est : Ne laisse pas mon cœur s'incliner vers les paroles mauvaises.

Du moins si l'on tient à traduire *pirasmone* par tentation. En fait ce mot veut dire d'abord épreuve. Le psaume 25 dit à Dieu : *Tenta me*, ce qui ne se traduit pas par « Tente-moi », bien sûr, mais par « Mets-moi à l'épreuve ». Sans m'y laisser succomber...